







DAJ 2011 098/JCH/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD – LYON I

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

LE DIRECTEUR DES HOSPICES CIVILS DE LYON,

vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié

relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009

portant nomination du Président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009

relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

DECIDENT

Art. 1 : Il est créé pour une durée de quatre ans, une Unité Mixte de Service, US 007 intitulée :

« Santé Lyon Est - Louis Léopold Ollier »

Art. 2: L'Unité Mixte de Service US 007 exercera son activité dans les locaux situés :

Faculté de Médecine Lyon-Est

Site Laennec

8 rue Guillaume Paradin

69000 LYON

Art. 3 : L'Unité Mixte de Service US 007 est administrativement rattachée à la délégation régionale de

« Lyon ».

Art. 4: Monsieur Germain GILLET est nommé directeur de l'Unité Mixte de Service US 007 pour la

Le Président

du C.N.R.S.

période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Art. 5: La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2011.

Fait à Paris, le 5 mai 2011

Le Président de l'Université

Claude Bernard - Lyon CLAUD

Pr Alain BONMARTIN * Pr Alain FUCHS

Le Président-directeur général

de l'Inserm

Pr André SYROTA

Le Directeur des Hospices Civils de Lyon

> PAR DÉLÉGATION, LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Daniel MOINARD

. COLLOMBET